

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020**

**DELIBERATION N°2020.00388**

**TARIFS 2021 MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 26 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 110

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 117

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ,  
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA,  
Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,  
M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,  
Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE,  
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,  
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,  
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,  
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,  
M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH,  
Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,  
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par  
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,  
M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,  
M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,

Le 11 décembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20201203-02020035980

DATE: 07/12/2020 11:00:00

Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,  
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL,  
Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Audrey BERTHEAS, M. Henri BOUTHEON,  
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCCQ, Mme Djida OUCHAOUA

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020**

**TARIFS 2021 MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Dans l'esprit de coordination des politiques tarifaires des musées municipaux et métropolitain toujours pratiqué dans un souci de cohérence et d'efficacité vis-à-vis des publics, le MAMC+ présente des propositions de tarifs qui restent dans l'esprit de pratiques comparables, à prestations comparables, à celles des musées du pôle muséal stéphanois (Musée d'art et d'industrie et Musée de la Mine).

Les tableaux déclinent les différentes catégories de tarifs pour les publics individuels, les groupes, adultes et jeunes publics, les autres divers tarifs liées aux activités de l'établissement, ainsi que les tarifs de location des espaces.

La politique tarifaire pour le Musée d'art moderne et contemporain intègre des mesures ciblées en faveur de publics spécifiques, mesures importantes pour concrétiser la politique des publics développée au niveau du Musée. Se traduit à ce niveau l'attention portée aux dimensions sociales de l'action de notre Musée métropolitain et aux situations particulières des publics fragiles ou prioritaires. Ceci s'inscrit également dans le cadre des enjeux et objectifs de la démarche de développement durable dans sa dimension de cohésion sociale.

Les propositions de tarifs présentées dans ce rapport seront applicables pour le Musée d'art moderne et contemporain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En cohérence avec la nouvelle périodicité des tarifs, de septembre à août, initiée au niveau des musées municipaux stéphanois, qui répond aux besoins des relations avec les établissements scolaires et périscolaires, il est proposé une grille tarifaire pour 2021 applicable jusqu'au 31 août.

Les tarifs seront donc par la suite proposés du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

Il est à noter que le Musée participe à différents dispositifs développés en réseaux et/ou partenariats culturels, touristiques et territoriaux (Sainté Pass pour les jeunes, Pass loisirs pour les seniors, Pass Découverte en Loire, City Card, Pass Région, coupon-culture de l'Université Jean Monnet, chèques vacances, etc.)

**1. Stabilité de la plupart des tarifs :**

Comme cela a été également décidé pour les Musées municipaux stéphanois, la plupart des tarifs resteraient stables. Il est proposé une augmentation ciblée de certains tarifs.

## **2. Evolutions ou nouveautés 2021 proposés :**

### ➤ **Augmentation du tarif de visite guidée (public individuel)**

En s'alignant sur le tarif pratiqué par le Musée de la Mine pour la visite guidée de la galerie (ou le tarif visite guidée plein tarif à la Cité du design), le tarif « visite guidée – public individuel » est porté à 8€50 plein tarif et 6€50 tarif réduit, au lieu de 7€50 et 5€50 précédemment. Ceci concerne des prestations à forte valeur ajoutée qui offrent au public une meilleure qualité de visite et mobilisent plus de moyens que l'entrée en visite libre.

### ➤ **Création d'un tarif « atelier familles »**

Cette nouvelle prestation est proposée à un tarif de 5€ par personne afin de compléter l'offre à destination des familles. Testés depuis 2018 pour les visites libres et depuis 2020 pour les visites guidées, ces tarifs « famille » ont remporté un succès. Ils permettent le partage entre les générations et l'ancrage de la culture artistique dans l'esprit des nouvelles générations.

### ➤ **Augmentation des tarifs de location d'espaces**

Il est proposé une augmentation des différents tarifs de location d'espace accompagnée de l'intégration systématique aux locations d'un tarif de visite du Musée, au prix attractif de 6€50 par personne, car les utilisateurs des espaces du Musée doivent être incités à visiter ce dernier.

Les participations obligatoires aux frais de fonctionnement, en cas d'un accord de gratuité, sont étendues à tous les espaces loués et non plus seulement à l'auditorium (anciennement dénommé salle de conférence). Cette mesure permettrait de prendre en compte les charges sur ces espaces (fonctionnement, sécurité-surveillance, nettoyage...). Il est demandé que les gratuités qui peuvent être accordées soient limitées à un quota de 7 et non plus de 10 par an, et plafonnées à un montant annuel de 7 000 €.

### ➤ **Piste d'un nouveau format d'évènement possible : dîner de levée de fonds - type « charity dinner ».**

Ce type d'évènement pourrait être organisé par le Musée, en collaboration avec l'association des Amis du Musée et le Club des Partenaires. L'objectif serait de récolter des fonds en faveur de la création contemporaine et de l'acquisition d'œuvres de la création émergente, par le paiement d'un tarif spécial pour chaque participant au dîner. Deux options de tarifs sont prévues : tarif 1 à 150 €, tarif 2 à 200 € (pour disposer de deux options de prix selon l'économie du projet).

### ➤ **Adoption d'un « tarif libraire »**

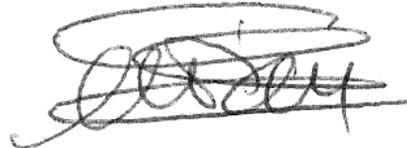
Tarif équivalent à -33% sur le prix public de vente, pour les cas d'achats d'ouvrages par des revendeurs (galeries, musées, libraires...). Ceci s'appliquerait aux ouvrages édités par le MAMC+ ou aux ouvrages coédités pour lesquels l'éditeur chargé de la distribution aurait cessé la commercialisation de l'ouvrage alors que le Musée disposerait encore d'exemplaires qu'il serait susceptible de pouvoir vendre. Ce même tarif serait la base applicable quand chaque année, le Musée doit facturer en interne les ouvrages à la librairie du Musée conformément aux instructions données par la direction des Finances.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve :**

- **la grille tarifaire du Musée d'art moderne et contemporain applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 août 2021 et récapitulée dans les tableaux ci-joints,**
- **la participation du Musée aux dispositifs développés en réseaux et/ou partenariats culturels, touristiques et territoriaux : Sainté Pass pour les jeunes, Pass loisirs pour les seniors, Pass Découverte en Loire, City Card... ,**
- **la poursuite de l'acceptation pour les règlements du Pass Région, dispositif régional en faveur des lycéens et éventuellement en faveur des seniors, du coupon culture de l'Université Jean Monnet et des chèques-vacances.**
- **pour la régie de recettes billetterie, les recettes correspondantes seront recouvrées au budget de l'exercice 2021, aux articles 7062 « redevances et droits des services à caractère culturel » et 752 « revenus des immeubles », pour respectivement un montant prévisionnel de 130 000 € et de 10 000 €, destination 2014 MUSE 1000.**
- **pour la librairie-boutique, les recettes seront recouvrées au budget de l'exercice 2021, article 7078 « autres marchandises », destination BOUTI pour un montant prévisionnel de 90 000 €.**
- **les dépenses seront imputées au budget de l'exercice 2021, article 6065 « livres » pour un montant prévisionnel annuel de 5 000 € destination BOUTI.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU